

REUNION du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

**COMPTE-RENDU DE REUNION CLIC
DRT / GRANEL
à Castets (40)
Lundi 12 décembre 2011 – 17 h 00**

Liste des participants

Collège « Administration »

LABELLE Hervé	DREAL/Responsable UT40
DURAND Marie Françoise	DREAL/UT 40 – Inspectrice Installations Classées
IRAOLA Claire	DREAL/Div. Sécurité Industrielle – Inspectrice Installations Classées
GION Michaelle	DDTM 40/SIAPE – Bureau Prévention des risques
FOREST Bruno	PREFECTURE 40 – DRLP
DOUET Michel	SDIS 40

Collège « Collectivités Territoriales »

DOUET Philippe	Mairie de Lesperon - Maire
BEGUERIE Jean Pierre	Mairie de Castets
DEZES Jean Paul	Mairie de Castets

Collège « Exploitants »

LAGUIAN Serge	DRT – Responsable HSE
MARSAN Christophe	DRT – Directeur QHSE

Collège « Riverains »

SOUDAN Noëlle	Riveraine Vielle-Saint-Girons
MERLIN Laurence	Riveraine Castets
ROULET Gérard	Riverain Vielle-Saint-Girons
LAGOUEYTE Christian	Riverain Lesperon
JUZAN Jacques	Riverain Vielle-Saint-Girons
CIANO Marc	Riverain Castets

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu précédent
- Présentation du projet de zonage et de règlement du PPRT DRT CASTETS
- Avis du CLIC sur le projet de PPRT
- Calendrier prévisionnel du PPRT
- Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : Présentation du projet de PPRT de DRT CASTETS (DREAL)

Annexe 2 : Présentation du projet de règlement du PPRT de DRT CASTETS (DDTM)

17 h – Début de la réunion

Bruno FOREST de la Préfecture ouvre la réunion du CLIC. Il expose l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu précédent

Claire IRAOLA :

Demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion CLIC précédente. Aucune remarque n'est formulée sauf la mention d'une erreur de frappe : lire CRE4 au lieu de CRE3

Le compte-rendu du CLIC précédent est approuvé.

Bruno FOREST signale que sur le site internet de la préfecture des Landes se trouvent l'ensemble des dossiers ICPE avec leurs étapes.

Présentation du projet de zonage du PPRT de DRT Castets

Claire IRAOLA, DREAL :

fait un rappel sur l'avancement de la procédure d'élaboration du PPRT de Castets. Elle précise qu'il s'agit de la dernière phase de consultation des Personnes et Organismes Associés (POA). L'objet de la réunion est de recueillir l'avis du CLIC en tant que POA sur les projets de règlement et de zonage.

Mme IRAOLA poursuit avec la présentation du projet de PPRT, elle rappelle les différents phénomènes dangereux initialement retenus sur le site et leur évolution suite aux réunions du groupe projet :

Initialement le périmètre d'étude était de **869 m** en raison des émissions toxiques d'HCl. La modélisation de ce phénomène ayant été révisée ce périmètre est passé à **728 m**. Les effets des phénomènes toxiques liés à la mise en œuvre du procédé Firsantol sont ramenés à 0 en raison de l'abandon de ce procédé sur le site.

Ensuite, l'exploitant a prévu une modification du local chaudière (acté par l'arrêté préfectoral du 01 juin 2011) afin de réduire les zones d'effet de surpression de **405 m à 37 m** ce qui a libéré Intermarché et l'A63 de tout effet de surpression.

Enfin, l'exploitant a indiqué qu'il allait abandonner le procédé utilisant de l'HCl, ajouter des mesures de maîtrise des risques pour écarter le phénomène toxique dû au MCAM, et déplacer sa clôture au sud du site. Ces éléments doivent être actés par arrêté préfectoral et réalisés dans des délais compatibles avec la démarche PPRT (sous 5 ans maximum).

Désormais le périmètre d'exposition aux risque (PER) est de **175 m** (surpression). Seuls sont impactés les établissements Action Pin et Firmenich.

Présentation des enjeux, du projet de zonage et de règlement du PPRT de DRT Castets

Michaëlle GION, DDTM :

présente les enjeux dans le périmètre du PPRT. Elle présente la carte de zonage qui comporte différentes zones :

- . une zone grisée qui correspond à l'emprise clôturée du site DRT,
- . une zone rouge dans laquelle le principe d'interdiction prévaut,
- . une zone bleu divisées en 3 secteurs, B1, B2 et B3. Dans cette zone le principe de constructibilité est autorisé mais limité. Les règles de construction pour les implantations futures sont différentes en fonction du niveau d'aléa correspondant : ces règles seront plus exigeantes dans le secteur B1.

Avis du CLIC sur le projet de PPRT

Claire IRAOLA, DREAL :

rappelle l'objet de la réunion du CLIC, à savoir émettre un avis sur le projet de règlement et de zonage du PPRT.

L'avis est favorable à l'unanimité. Le projet est accepté par le CLIC.

Questions diverses

Noëlle SOUDAN, riveraine :

demande si, bien que disponibles sur internet, les documents pourraient être diffusés en version papier puisque certaines personnes n'ont pas accès à internet.

Claire IRAOLA et Marie-Françoise DURAND, DREAL :

répondent que les contraintes budgétaires ne permettent pas une telle diffusion et que les documents en version papier sont consultables en mairie.

Calendrier prévisionnel du PPRT

Claire IRAOLA, DREAL :

Présente le calendrier prévisionnel (cf Annexe).

Conclusion

Claire IRAOLA, DREAL :

Conclut la réunion en remerciant les participants.

18h15 : Clôture de la réunion
